PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH DE BAILLEAU-L'EVÊQUE



Mercredi 2 septembre 2026

au

mercredi 30 juin 2027

Directrice : Sandrine GODVIN

SOMMAIRE

1… Présentation de la structure associative et de Chartres Métropole
2… Présentation de l'accueil de loisirs
- Les locaux
- Les horaires
  - Pour les 3-5 ans
  - Pour les 6-11 ans
- La restauration
- Le matériel
- Le budget

3… Objectifs généraux et opérationnels
Actions envisagées pour 2026/2027
4…Présentation du public accueilli
- L'habilitation
  - Les enfants d'âge maternel : Les Ecureuils
  - Les enfants d'âge élémentaire : Les Artistes

5…Présentation de l'équipe d'animation
*la direction
*les animateurs
*l'assistant sanitaire
6…Une journée de vie à l'accueil de loisirs
*l'accueil du matin
*les activités
*le rangement
*le repas et les goûters
*les temps calmes
*les temps libres
*l'au-revoir ou l'accueil du soir
*cette année à Bailleau L'Evêque
* L'hygiène
7…Les projets d'animations
8…V.S.S : Violences sexistes et sexuelles
9… Afin de favoriser une bonne vie de groupe…
10…Les règles de vie pour bien vivre ensemble
- Pour les enfants
- Pour les animateurs

11… Les règles pour bien travailler ensemble

1- PRESENTATION DE LA STRUCTURE ASSOCIATIVE

Depuis le 1ER septembre 2021, l'accueil de Loisirs de Bailleau L'Evêque est géré par l'association des PEP28 situé à Lucé. Elle gère aussi d'autres accueils de loisirs avec qui nous pouvons travailler pour des projets communs, comme Saint-Georges-sur-Eure, Dammarie, Amilly, Morancez, Jouy, Sours, Maintenon….

Le respect des rythmes de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes d'un accueil réussi.

L'association des PEP28 a pour vocation : le vivre-ensemble, la citoyenneté, la mise en réseau et à asseoir l'économie de l'Association et de son siège par le développement du secteur Education et Loisirs et du secteur Médico-Social.

Les accueils de loisirs pep28 sont des lieux d'épanouissement personnel, de créativité et de socialisation. Un projet partagé avec les équipes, les jeunes et les familles, pour promouvoir un esprit de solidarité, de laïcité et favoriser l'éducation à la citoyenneté.

L'association permet l'accès des pratiques socioculturelles aux enfants et aux jeunes de 3 à 16 ans résidant prioritairement sur le territoire de Chartres métropole.

Elle propose une palette d'activités variées de proximité sur tout le territoire.
Elle permet de répondre aux besoins de garde des familles grâce à la mise en place d'accueils éducatifs.
Elle permet d'intégrer les enfants et les jeunes dans la vie communale afin de développer une identité territoriale.

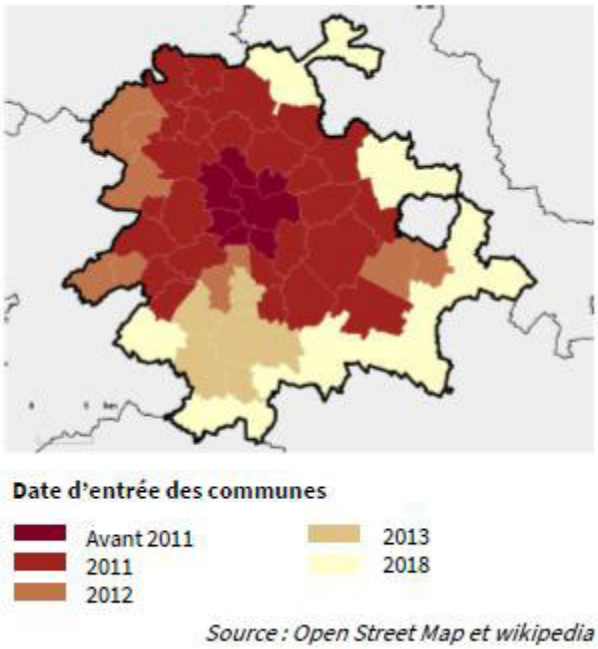
Elle permet et différencie les accueils selon les tranches d'âges des enfants et des jeunes sur le territoire grâce à l'ouverture d'ALSH pour des enfants d'âges maternels, d'âges élémentaires et d'adolescents tout en respectant le rythme de chacun.
Elle permet aussi d'améliorer le comportement social des enfants accueillis et les aides à s'épanouir avec un panel varié d'activités culturelles, créatives, sportives…

Les accueils de loisirs sont ouverts toute l'année de septembre à août sur les vacances scolaires et les mercredis scolaires de 7h30 à 18h30 (hors vacances de fin d'année).

Présentation Chartres Métropole

Au 1er Janvier 2000, apparaît la première communauté d'agglomération, actant la disparition du district de Chartres. Elle comprenait 7 communes : Champhol, Chartres, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant et Mainvilliers, et comptait 90 000 habitants. Le 20 février 2004 fut adopté le nom « Chartres métropole ».
Le 1er janvier 2011 eu lieu la fusion entre Chartres métropole et les communautés de communes de l'« Orée de Chartres » et du « Val de l'Eure ». La nouvelle agglomération passa, alors, à 32 communes et environ 112 000 habitants.
Le 1er janvier 2012, les communes de Barjouville, Dangers, Francourville, Mittainvilliers, Saint-Aubin-des-Bois, Thivars, Vérigny et Voise ont adhéré à Chartres métropole. Le 1er mars 2012, Chaufours et Ollé les rejoignaient, portant le nombre de communes à 42, pour 118 000 habitants. Le 1er janvier 2013, la fusion avec la communauté de communes du Bois Gueslin fût actée. Chartres métropole compte donc désormais 47 communes pour 125 000 habitants.
Au 1er janvier 2018, 20 nouvelles communes rejoignent Chartres métropole, à savoir : Alonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville-Pézy, Umpeau et Vitray-en-Beauce.
Le principe qui prévaut consiste à définir les limites de l'agglomération via un périmètre de 20 kilomètres autour de la Cathédrale de Chartres, jusqu'à leur église.
La Communauté d'Agglomération Chartres métropole compte 66 communes pour 144 000 habitants, soit le tiers du département d'Eure-et-Loir, qui en compte 435 000 habitants.

Chartres métropole

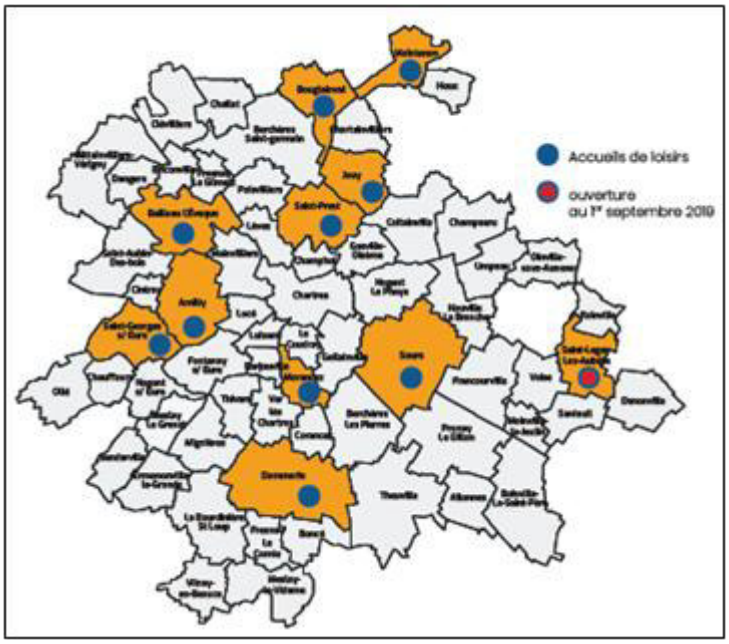


Source : Open Street Map et wikipedia

La compétence « enfance jeunesse » est de la responsabilité de la communauté d'agglomération Chartres métropole, concernant le périscolaire (mercredis) et l'extrascolaire (vacances). Le territoire est doté de 11 accueils de loisirs primaires repartis sur l'ensemble de l'agglomération et 6 espaces jeunes ouverts durant les vacances.



Lieux d'implantation des Espaces jeunes

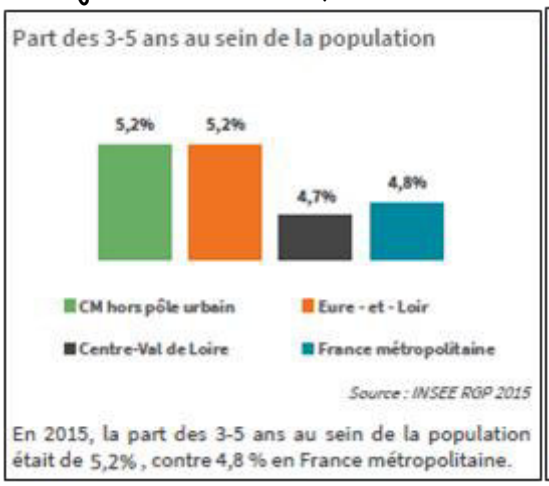


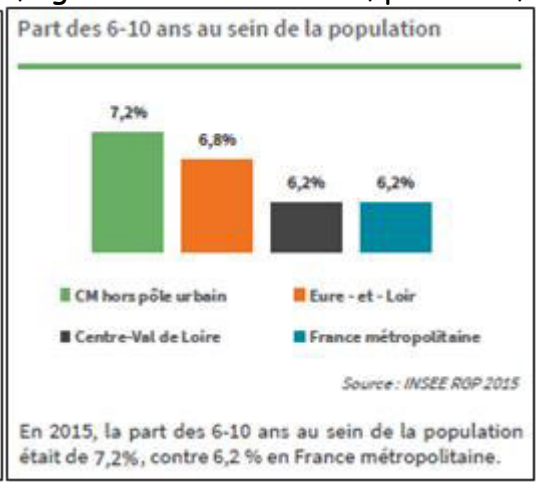
Lieux d'implantation des Accueils de loisirs

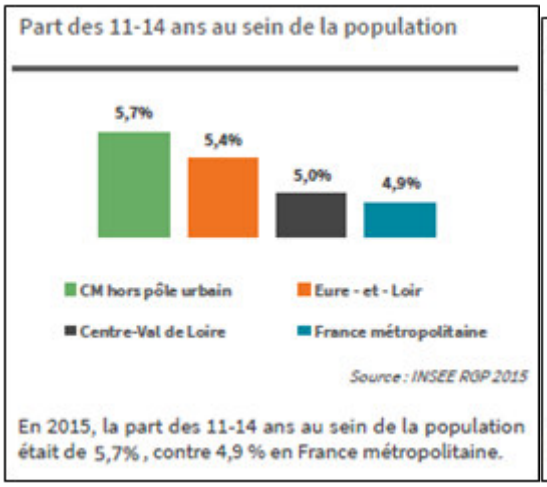
Des camps élémentaires sont également proposés chaque année au mois de juillet exclusivement.
Une délégation de service public est en cours depuis le 01 septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2026. C'est l'association départementale PEP 28 qui assure l'organisation et le suivi des actions enfance jeunesse. Afin d'assurer ce suivi, 2,7 E.T.P de coordinateurs enfance jeunesse sont actuellement en poste.

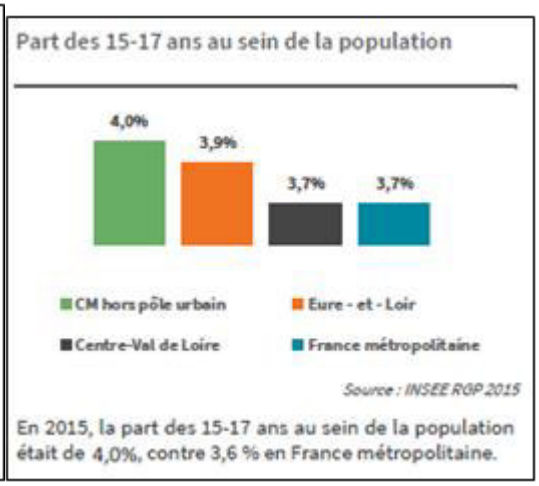
L'ensemble des actions sont habilitées par la SDJES d'Eure et Loir et cofinancé par la CAF d'Eure et Loir.
A l'heure actuelle, les objectifs sont définis suite au diagnostic « Enfance Jeunesse » réalisé courant 2019 par Ithéa conseil.
La démarche du diagnostic a pour vocation à analyser l'offre existante en matière d'accueil des enfants et les adaptations nécessaires aux besoins locaux. Le diagnostic permettra de servir le CEJ en vue de : favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil, et de contribuer à l'épanouissement de la jeunesse du territoire et à leur intégration dans la société par les actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.
Le diagnostic s'inscrit dans un contexte territorial particulier en raison de l'arrivée récente de 20 nouvelles communes.

<u>Les principaux constats notables sont les suivants :</u>
- Un territoire jeune dont les niveaux d'évolution sont modérés et différenciés selon les territoires (une population jeune en proportion plus importante qu'ailleurs (3/5 ans et 6/11 ans), des territoires les plus excentrés du pôle urbain apparaissant au sein des cartes comme territoires les plus jeunes de Chartres métropole, des effectifs scolaires qui restent globalement stables, avec une tendance qui devrait se poursuivre dans les années à venir)
- Un territoire avec de nombreux jeunes, se retrouvant progressivement moins présents à l'entrée dans l'âge adulte (une proportion remarquablement élevée de jeunes de 11 à 17 ans, une partie ouest de Chartres métropole plus jeune en proportion que le reste du territoire, un phénomène de départs au moment de l'entrée dans l'âge adulte, en lien avec l'absence d'offre de formation en milieu rural)
- Des jeunes qui pratiquent différentes activités (sport en premier lieu) (avec des déplacements qui s'opèrent très majoritairement par les parents, plusieurs thématiques qui intéressent les jeunes : animaux, environnement, égalité homme/femme, pauvreté, …)









2-PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Structure	ALSH de Bailleau L'Evêque
Adresse	Parc Olivier Gault -28300 Bailleau L'Evêque
Téléphone fixe/Portable	06/16/82/92/98
Mail	alsh.bailleauleveque@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture **Jours d'ouvertures vacances**	7h30 à 18h30 Toute l'année sauf vacances de fin d'année

L'ALSH de Bailleau L'Evêque est organisé et géré par l'association des PEP28.

Il sera ouvert du mercredi 2 septembre 2026 au mercredi 30 juin 2027.

Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans de toute l'agglomération de Chartres Métropole mais aussi les enfants hors territoire selon les places disponibles.

CAPACITE D'ACCUEIL

Ages	3-5 ans	6-11 ans	Total
Mercredis	32 enfants	36 enfants	68 enfants
Vacances d'automne	24 enfants	24 enfants	48 enfants
Vacances de fin d'année	FERME	FERME	FERME
Vacances d'hiver	24 enfants	24 enfants	48 enfants
Vacances de Printemps	24 enfants	24 enfants	48 enfants
Vacances de juillet	32 enfants	36 enfants	68 enfants
Vacances d'aout	16 enfants	12 enfants	28 enfants

Les locaux :

L'accueil des enfants se fait dans l'ALSH de Bailleau L'Evêque au parc Olivier Gault 28300 Bailleau L'Evêque.
L'accueil de Loisirs est composé de plusieurs parties :

- Une salle d'animation maternelles divisible en deux parties grâce à une cloison.
- Une salle d'animation élémentaire divisible en deux parties grâce à une cloison.
- Une petite salle pour un groupe d'élémentaires
- Une salle de sieste pouvant accueillir une douzaine de lits individuels.
- Une cuisine avec fours, frigo, évier, meubles de stockage/rangement …
- Un bureau pour la direction avec une photocopieuse.
- Une cour avec deux structures, une pour chaque tranche d'âge.
- Une régie pour le matériel nécessaire aux diverses activités
- Un cabanon en bois à l'extérieur, pour les jeux d'extérieurs/trottinettes…
- Des sanitaires différents pour les différentes tranches d'âges
- Une salle de restauration, juste à côté de l'accueil de loisirs (cantine école).
- Un parc communal équipé d'un parcours sportif, de terrains de tennis et de football, d'un city stade

L'équipe d'animation et les enfants feront de ces locaux, un lieu convivial et chaleureux favorable à l'épanouissement des jeunes fréquentant l'accueil de loisirs. Un soin particulier sera apporté à la décoration et à l'aménagement de l'accueil de loisirs, au fil des mois.



Les horaires :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 tous les mercredis scolaires de l'année, les vacances (Automne, Hiver, Printemps, Eté (juillet et Août).

Pour les 3-5 ans :

L'accueil des maternels est échelonné à partir de 7h30 jusqu'à 9h, pour l'arrivée du matin. Pendant cet accueil, différents espaces sont proposés aux enfants : puzzles, jeux de connaissances, livres, dessins… Différents espaces jeux (cuisine/ bricolage/voitures/kappla/bibliothèque) sont aménagés pour permettre aux enfants de se détendre durant ce temps d'accueil, qui peut être très tôt le matin pour certains enfants. Le départ se fait à partir de 17h jusqu' à 18h30, avec comme le matin, des activités intérieures ou extérieures (selon la météo).





Pour les 6-11 ans :

L'accueil des enfants d'âge élémentaire est échelonné de 7h30 à 9h et lors de cet accueil, nous proposons des activités choisies par les enfants par rapport aux propositions faites par l'équipe (perles à fondre, coloriages numéros ou zen coloriages, bracelet de perles, parties d'échecs…). Le départ a lieu entre 17h et 18h30. Les enfants peuvent bénéficier des mêmes activités que le matin pendant ce temps d'accueil du soir.

Lors des sorties, ces horaires peuvent être modifiés. Elles seront mentionnées sur les programmes ainsi que sur le tableau d'affichage du centre.



La restauration :

Les repas pris dans l'espace de restauration de l'école seront préparés et livrés par YVELINES RESTAURATION. Ils seront réchauffés selon la procédure par le personnel de restauration. Le mobilier de la cantine est adapté aux deux tranches d'âges présentes à l'ALSH (tables et chaises pour les maternels et tables et chaises pour les élémentaires et les adultes).

Un animateur mange avec un groupe d'enfants pour chaque table et ce, afin de surveiller le bon déroulement du repas et d'aider au rangement de la table à la fin du repas mais tout en essayant de rendre les enfants autonomes au fil de l'année.

Les repas ont lieu en deux services, les maternels de 11h30 à 12h30 et les élémentaires de 12h30 à 13h30.



Si durant les journées de centre, nous effectuons une sortie nécessitant un pique-nique, ils seront préparés le matin même de la sortie par des animateurs et la personne responsable de la restauration dans la cuisine de la cantine. Lorsque le départ pour notre sortie est trop tôt, nous emmenons, sous glacière, tous les ingrédients pour réaliser les sandwichs sur place, tout en respectant les normes d'hygiènes.

Le pique-nique pourra se composer :

* de sandwich
* d'un paquet de chips
* d'une portion de fromage (babybel ou kiri ou vache qui rit)
* d'une compote type pom'potes
* d'un petit gâteau type mini cake.

Durant l'année, dans la mesure du possible, nous essayerons de faire quelques repas à thème afin de changer des repas de la restauration et de faire découvrir d'autres plats aux enfants : repas tex mex avec des wraps, repas d'Hiver avec une raclette, repas Bretons avec une party crêpes, repas Italien avec des pizzas, repas croque-monsieur salade verte…

Le matériel à disposition pour l'équipe d'animation :

L'accueil de loisirs a pour vocation de proposer une palette d'activités diversifiées aux enfants fréquentant le centre. L'équipe d'animation dispose en permanence du matériel suivant :

- 2 consoles radio/sono avec des micros
- Un appareil de développement photos
- 2 appareils photos numérique
- Une plastifieuse
- Un baby foot
- Des jouets variés (kappla, petites voitures, poupées, clics, légos…)
- Des jeux de société adaptés aux différents âges
- Du matériel pour les ateliers créatifs (peinture, colle, papiers, crayons feutres et couleurs.)
- Des jeux extérieurs (trottinettes, ballons, raquettes, jeux…)
- Du matériel de sport (tennis, ping pong, foot, sarbacane, basket, tir à l'arc ventouse…)
- Des malles avec du matériel spécifique : cirque, pyrogravure, déguisements, perles, fabrication de savons ,bougies…..
- Une structure gonflable pour les maternels
- Un lecteur DVD
- Un ordinateur portable (celui de la direction)
- Un téléviseur

.Le budget :

Pour chaque mercredi de l'année 2026/2027 et pour chaque jour de vacances

= **2.50 Euros/journée/enfant** et 2 Euros/ jour et par enfants pour le bus (vacances uniquement)

Goûter	**Matériel pédagogique et sorties**	**Transports (en plus des 2.00)**
0.30 /enfant/jour	2.20Euros	2 euros /journée enfant

Les budgets sont modulables ainsi le budget matériel pédagogique peut être mis sur le transport ou le goûter et vice versa.

Toutes dépenses faites à l'accueil de Loisirs doivent être accompagnées d'une facture et/ou du ticket de caisse. Celle-ci doit être rangée et numérotée dans le classeur de comptabilité du centre.
Ce classeur doit ensuite être donné avant le 15 du mois, avec un récapitulatif de toutes les dépenses, à la comptable de l'association des PEP28.

La directrice se doit de respecter son budget et de bien le répartir entre le transport, les goûters, le matériel pédagogique et les prestations extérieures, afin que les enfants bénéficient de tous les moyens possibles. Le centre doit pouvoir offrir aux enfants des journées ludiques et enrichissantes et faire en sorte que les animateurs puissent avoir le matériel dont ils ont besoin (dans la mesure du possible).

3-OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

Les objectifs de cette année chez les maternelles sont :

* Faire connaitre, découvrir les cultures et coutumes de pays à travers le monde tout au long d'année

- Activités créatives en lien avec le pays
– cuisine du gouter et des repas du midi en lien avec le pays
- décorations de la salle d'animation tout au long des mois
– lectures de contes et histoires des pays concernés
- découverte des jeux du pays choisi

Nous continuerons aussi de les sensibiliser sur le respect de la planète (objectif des années précédentes), en continuant de réduire notre impact sur la planète avec moins de déchets, le faire soi-même (activités recup, goûters fait maison…)

*Accepter les différences de chacun et apprendre à faire et vivre ensemble

Afin de permettre aux enfants de ne plus être individualiste et de faire attention aux autres, nous allons proposer diverses activités, tout au long de l'année afin d'arriver à cet objectif important.
– activités et jeux en équipe
– cuisine des gouters pour tout le groupe
– créations pour décorer la salle d'animation, le dortoir…les pièces de vie

Les objectifs de cette année chez les élémentaires sont :

*Le vivre ensemble et le faire par soi-même en valorisant ce que l'on a proche de chez nous (avec ce que notre environnement peut nous donner)

Le parc deviendra notre boutique nature, en utilisant ce qu'il nous donne (bois, feuilles insectes…) pour faire du créatif, de la menuiserie, de la découverte des petites bêtes …Nous avons gardé les planches de l'ancienne terrasse de l'ALSH (changé cet été) pour faire des projets bois, (tableau, nichoir, bacs à potager…)

On profitera et on valorisera notre environnement avec des Ateliers nature dans le parc communal, des balades dans la commune et les alentours (champs) afin de connaitre ce qui entoure l'ALSH, avec des Ateliers documentaires en partenariat avec la bibliothèque communale, avec des jeux de pistes avec les commerçants, avec la création de caches pour créer du géocaching dans la commune, et avec la découverte des petites bêtes qui peuplent le parc, et avec la création de fusées à eau en mode recyclage pour un lancement dans le parc …..

De nouvelles choses seront mise en place pour **VALORISER** l'enfant en tant que tels avec des chefs de tables les midis et au goûter, le choix des activités le mercredi (entre 3 proposées), des ½ journée ou l'enfant prend le pouvoir du centre.

*Prendre soin de soi et des autres

Dans notre monde actuel prendre soin de soi et des autres est important pour avancer, pour se sentir bien. Diverses choses seront mises en place pour que l'enfant se sente bien dans son corps et dans sa tête.

– du sport tel que le yoga, des séances de relaxation, du basket, du tir à l'arc ventouse et de la sarbacane pour la précision), de la pêche pour la patience, des jeux d'équipe pour l'écoute et la bienveillance…
- Ateliers créatifs autour du bien être : boite à gratitude, cahier de petits bonheurs, cosmétiques divers…
- Ateliers cuisine pour préparer des goûters et des repas de midi sains et équilibrés
– prendre le temps de faire, ralentir les activités dans ce monde où tout va vite.

PRENDRE LE TEMPS D'ETRE ENSEMBLE ET DE PARTAGER SES EMOTIONS, SES RESSENTIES

Pour le bien être de l'enfant, ils auront le choix des activités chaque mercredi (3 différentes le matin et 3 différentes l'après-midi). Bien sur les activités seront diverses et variées afin de permettre a chaque enfants d'y trouver son bonheur et du plaisir à faire l'activité choisie.

- **Actions envisagées pour 2026/2027**

1-Nettoyons et respectons la nature. A l'aide de sacs et de gants, nous ramasserons les déchets du parc communal de Bailleau L'Evêque dans le cadre de notre objectif du respect de notre planète. (PENDANT L'ANNEE)
Tout au long de l'année, nous valoriseront avec les enfants la faune et la flore qui entourent l'accueil de loisirs (oiseaux, arbres, plantes…).
Utilisation d'un compost pour nos déchets alimentaires avec récupération de l'engrais pour les bacs à potager. Trie tout au long de l'année de nos déchets (poubelles jaunes).

2- Partageons/découvrons ENSEMBLE. Lors des accueils (matin et soir), nous réaliserons des jeux de société, des défis, des quizz tout au long de l'année.
Nous essayerons aussi lors des accueils du soir et du matin de partager des moments avec les parents et les enfants, lors des petits déjeuner discussion, lors des moments jeux de société (surtout pendant les vacances)

3-Semaines Sportives pour l'objectif **bougeons ensemble.** Jean Massy (éducateur sportif) viendra sur le centre deux semaines pour faire bouger les enfants en leur faisant découvrir de nouveaux sports tels que la boccia, l'escrime, le tir à la carabine et à l'arc, le rugby…et la pêche (TOUT AU LONG DE L'ANNEE)

4-**Projets Bricolage** pour l'objectif **créer ensemble/valoriser notre environnement**
Tout au long de l'année, des ateliers seront proposés aux enfants pour créer des hôtels a insectes, mangeoire à oiseaux, bacs à potager, petits objets en bois …pour protéger et valoriser l'environnement qui nous entoure (TOUT AU LONG DE L'ANNEE)

5-**Projet d'un samedi JEUX M'ECLATE** avec les parents, les enfants, les habitants de la commune et l'équipe (MAI/JUIN)

6- Rangement et réappropriation des locaux de l'ALSH : peinture des murs des salles d'animations , construction d'étagères de rangement, élaboration d'un tableau d'appel (PENDANT L'ANNEE)

7- Création d'un marché de noël au profit d'une association caritative. Echanges des créations des enfants contre des denrées alimentaires, d'hygiène ou jouets/livres qui seront remis à une association (NOVEMBRE/DECEMBRE)

ENSEMBLE ON REALISE DE GRANDES CHOSES















4-PRESENTATION DU PUBLIC ACCUEILLI :

L'habilitation :

L'accueil de loisirs de Bailleau L'Evêque peut accueillir durant cette année 2025/2026 :

- 32 enfants par jour de 3 à 6 ans
- 36 enfants par jour de 6 à 11 ans

Soit un total de 68 enfants /jour au maximum pour les mercredis scolaires et le mois de juillet.

Pour les petites vacances, la capacité d'accueil passe à 24 maternels et 24 élémentaires.

Certaines spécificités liées aux différentes tranches d'âge des enfants sont des aspects de l'adaptation du travail des animateurs. Elles permettent entre autres de gérer le programme d'activité et de faciliter le dialogue entre les enfants et les adultes.

- **Les enfants d'âge maternel, de 3 à 5 ans :**

Les jeunes enfants continuent à s'affirmer auprès de leur entourage en s'imposant à celui-ci. Les enfants de cet âge ont besoin d'expérimenter, de toucher, de construire en faisant et en défaisant les choses. Ces expériences sont vécues individuellement ou en très petit groupe pour satisfaire leurs besoins. La notion de groupe leur est tout à fait étrangère à cet âge.

La relation avec l'adulte est très importante et le point de repère affectif est lui tout aussi important à cet âge. Il doit être stable et apporter une sécurité nécessaire à une bonne réalisation de soi. L'adulte est pour lui un véritable miroir et l'enfant se construit à travers ce que lui renvoie son environnement.

Le rythme de vie pour cette tranche d'âge doit être respecté. Ils aiment bouger, changer rapidement d'activités mais ils ont aussi besoin de temps pour eux, de calme.

Les enfants de 3 à 6 ans ont besoin de repères, dans le temps et dans l'espace. L'équipe d'animation doit veiller à aménager un espace sécurisant pour répondre au plus juste aux besoins de ces enfants.

Ils aiment prendre leur temps et pratiquer de multiples activités courtes et variées, seul ou en petit groupe. Ils n'ont pas la notion du danger proprement dit. Les activités doivent être brèves, bien expliquées de façon précise. Le développement du langage se fera grâce à une communication riche et con

- **Les enfants d'âge élémentaire 6-11 ans :**

La socialisation est une nouvelle étape pour cette tranche d'âge, elle favorise les relations d'amitié et le fait d'accepter des valeurs morales et éducatives liés au centre de loisirs. La curiosité intellectuelle est très présente, ce sont les acquisitions cognitives (lire, dessiner, chanter…). Les centres d'intérêts se précisent, il faut souvent les solliciter.

Une des caractéristiques principales de cette tranche d'âge est sa capacité à former des groupes d'appartenance. A travers ce groupe, ces enfants satisfont leur désir d'indépendance, établissent de nouveaux rapports sociaux. C'est d'avantage l'autonomie qui se manifeste car les enfants se sentent appartenir à un monde, prennent conscience des règles sociales et pour accepter et y vivre, construisent leur propre personnalité. Le groupe est enrichit dans ce sens également.

Ils sont capables d'intégrer des règles ou même d'en inventer : règles de vie, règles de jeux. Ils ont un besoin très fort d'apprendre, de savoir, de connaitre, de comprendre. Ils veulent construire de nouvelles choses. L'activité pour eux doit déboucher sur la création. Dans les jeux, ils se mesurent les uns aux autres, cela leur permet de connaitre leurs propres valeurs. Mais il faut faire attention à leur angoisse de l'échec qui peut freiner leur besoin de progression. Leur tendance à développer et exploiter totalement leurs capacités physiques, les entraine à aller trop loin, il faut leur ménager un rythme de vie qui favorise l'équilibre entre activités et repos.



5-PRESENTATION DE L'EQUIPE D'ANIMATION :

Nom	prenom	qualification	Fonction	Statut	Periodes	Groupe
GODVIN	Sandrine	BAFD	Directrice	CDI	Permanent	Tous
SEUGE	Gael	BAFA	Animateur	CDI	Permanent	Maternelles
LECROCQ	Théo	MASTER MEEF en cours	Animateur	CDD	Mercredis	Maternelles
PETIT	Cynthia	CAP petite enfance	Animatrice	CDI	Permanent	Elementaires
RAIMBAULT	Dimitri	BAFA	Animateur	CDI	Permanent	Elementaires
AMIRAT	Lucie	MASTER MEEF en cours	Animatrice	CDI	Permanent	Maternelles
RUBY GAUTHIER	Nathalie	BAFA BAFD en cours	Animatrice	CDI	Permanent	Maternelles
POIGNANT	Antonin	BPJEPS	Animateur	CDI	Permanent	Elementaires



La direction :

-organise l'accueil en répondant aux besoins des enfants en matière de loisirs
-est garante du projet éducatif de l'association des PEP28.
-rédige le Projet Pédagogique de l'accueil en référence au projet éducatif de l'association.
La mise en œuvre du PP est une action collective. Il est donc essentiel que toute l'équipe connaisse son contenu et donc son rôle dans le bon fonctionnement de ce projet pédagogique.
- Participe aux recrutements de l'équipe d'animation

Elle est responsable de :
* la sécurité physique, morale et affective des enfants et de l'équipe d'animation.
* l'organisation matérielle et pédagogique (fournir autant que possible le matériel nécessaire à l'équipe d'animation pour leurs projets d'animation.
* la gestion des comptes (budget prévisionnel à respecter).
* la coordination de l'équipe d'animation (bonne entente dans l'équipe).

Elle exerce ses compétences dans les domaines de :

* la comptabilité-gestion financière (tenue des comptes de l'accueil de loisirs, calcul du budget prévisionnel, suivi et contrôle des dépenses…).
* l'organisation générale (réservation des lieux de sorties, des cars, achat du matériel nécessaire aux activités proposées aux enfants, l'achat des denrées alimentaires pour le gouter et le pique-nique).
* formalités administratives (remplir et envoyer en temps et en heure tous les documents exigés par la SDJESVA 28).
* l'équipe d'animation (recruter l'équipe d'animation, animer les temps de réunion, gérer les plannings d'horaires et d'activités des animateurs).
* la communication auprès de tous les acteurs du centre de loisirs (parents, enfants, équipe, cantinière, intervenants, commerçants…).
* de la formation. La direction a un rôle de formatrice auprès des stagiaires BAFA qu'elle accueille dans l'accueil de loisirs, mais aussi auprès des animateurs diplômés.

Les animateurs seront :

*Dynamiques et capable de prendre des initiatives

* De construire leur propre projet d'activité

*D'être capables d'innover dans les activités qu'ils proposeront aux enfants ; et ce afin d'éviter les activités qui reviennent à chaque saison
*Assurer son action dans le respect des obligations légales
*Sérieux dans leur travail et respectueux des horaires, des consignes et de leurs engagements signé dans leur fiche d'animateur.
*Attentifs aux besoins et demandes des enfants. Ils seront à l'écoute des familles. Ils seront garant avec la directrice de la structure de la sécurité morale, physique et affective des enfants fréquentant l'accueil de

loisirs
*Disponibles pour la structure en adaptant leurs horaires (sorties) et également pour les autres structures de l'association, en cas d'absences ou de besoin dans les autres accueils de loisirs.
*Capables de gérer un groupe et assurer la sécurité affective, morale et physique de l'enfant.

Champs des compétences :

Savoir :
* Connaitre la notion de projet et les différents niveaux de projet.
*Connaitre la législation, la réglementation et les règles de sécurité d'un accueil de loisir.
*Avoir une gamme de petits jeux, chants, activités à proposer. Activités qu'il faudra renouveler souvent afin de ne pas tomber dans la redondance
*Organiser son activité dans le temps et dans l'espace selon les réglementations en vigueur
*Etablir des partenariats afin d'enrichir ses projets
*Connaitre les soins et gestes élémentaires de secours à tenir en cas de blessés.
*Connaitre les notions d'équilibre alimentaire (quantité à donner le midi ou au gouter).
*Être un soutien pour l'équipe d'animation et pour la direction, soutenir ses collègues

Savoir-faire :
*Être capable d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet d'animation.
*Prévoir le temps de rangement dans son temps d'activité, les enfants peuvent y participer
*Organiser et animer, argumenter et évaluer un projet d'animation collectif.
*Animer des temps d'animation.
* Innover dans sa façon de faire en proposant des activités variées
*Organiser et aménager la vie quotidienne et collective de l'accueil de loisirs.
*Travailler en équipe.
*Pouvoir s'auto-évaluer.

Savoir-être :
*Être conscient de sa responsabilité d'animateur.
*Respecter les règles de vie et de sécurité du centre de loisirs.
*Respecter le rythme de chacun et surtout son propre rythme.
*Savoir vivre en collectivité (écoute des autres, respect du groupe, remise en question, politesse, moqueries…).

L'assistant sanitaire :

C'est un membre de l'équipe d'animation possédant le diplôme PSC1. Cette année ce sera la directrice : Sandrine Godvin, avec le soutien de chaque animateur.

Il aura pour missions :
* Gérer les stocks de la pharmacie.
*Préparer les trousses à pharmacie de chaque groupe.
*Vérifier et compléter chaque trousse de premiers secours.
* Vérifier le carnet de pharmacie et le signer chaque jour afin de pouvoir être au courant des blessures pour pouvoir communiquer avec les parents.
* Informer les animateurs du moindre petit bobo soigné chaque jour, afin que lors de l'accueil du soir les parents en soi obligatoirement informés
*A administrer un médicament dans le cadre des Projets d'Accueil Individualisé (PAI)

Les premiers soins :

Chaque animateur pourra effectuer les premiers soins sur un enfant qui se sera blessé. Il devra OBLIGATOIREMENT en référer à l'assistant sanitaire et écrire l'incident sur le cahier d'infirmerie en indiquant le nom et le prénom de l'enfant concerné, les soins donnés, l'heure et la date et la partie concernée par les soins et surtout le nom de l'animateur qui l'a soigné.

Cette fiche sera signée par la directrice et/ou l'assistant sanitaire, chaque soir.

Les médicaments seront donnés par les parents ou toute personne désignée par les parents. Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans l'ordonnance du médecin au nom de l'enfant (sauf pour les enfants disposant d'un PAI).

En cas d'accident grave, la procédure à suivre est la suivante :

*Protéger (l'enfant, le groupe, vous-même…)
* Alerter (les secours, la directrice…)
* Secourir (selon les compétences acquises).

LE CENTRE DE LOISIRS DE BAILLEAU L'EVEQUE C'EST….

- Un lieu de découverte et d'épanouissement pour l'enfant et l'animateur
- Un lieu que les parents voient souvent comme une garderie
- Un lieu où l'on peut faire et voir des choses que l'on ne pourrait pas faire à la maison
- Un lieu convivial où la joie et le plaisir sont de rigueur
- Un lieu de diversité culturelle
- Un lieu de socialisation
- Un lieu d'apprentissage de la vie de façon ludique
- Un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité différent de l'école et de la maison
- Un lieu d'échanges, de vivre ensemble, de rires, de joie…



6-UNE JOURNEE DE VIE A L'ACCUEIL DE LOISIRS :

La vie quotidienne de l'accueil de loisirs constitue un élément important à la réussite du projet pédagogique. En effet, ces différents moments sont des piliers d'une journée d'animation puisque les différentes activités s'animeront autour de ces rituels. Ces passages obligatoires répondent à des besoins d'autonomie, de convivialité et d'apprentissage de l'enfant.

L'accueil du matin :

Pour les 3-5 ans, l'accueil se fait de 7h30 à 9h. Cette période est articulée autour de différents espaces de jeux et respecte le rythme de chacun. Sous la surveillance des adultes, l'enfant pourra évoluer comme il le souhaite ou encore se reposer dans le coin bibliothèque ou des canapés sont disposés. Dans le cadre de notre projet LIVRE, un animateur racontera des histoires choisies ou non par l'enfant.

Pour les 6-11 ans, l'accueil se fait de 7h30 à 9 h. Cette période sera encouragée par les animateurs par des jeux de société ou toutes autres activités créatrices (dans la mesure du possible) afin que l'enfant ne soit pas livré à lui-même lors de ces temps d'accueil.

La directrice ou son « adjoint » seront présents chaque matin pour accueillir les familles et discuter avec elles selon les besoins.

Les activités :

Des activités plus construites seront proposées aux 3-5 ans dès 10h.Une fois l'activité terminée et rangée, les enfants pourront être en temps libres et profiter si possible des équipements extérieurs. L'après-midi les enfants de 3/4 ans iront faire la sieste au dortoir, accompagné d'un animateur. Un temps calme sera proposé aux autres enfants et à 13h30/14h00, un temps d'activité inscrit aux plannings.

Lorsque les enfants sortiront de la sieste, ils pourront s'ils le souhaitent réaliser l'activité de l'après-midi.

Pour les 6-11 ans, l'activité débutera vers 9h30/10h. Après le repas, différents ateliers calmes seront proposés aux enfants. A 14h/14h30 débutera les activités prévues aux plannings de l'après-midi.

Le rangement :

Il sera effectué par les enfants et l'équipe d'animation après chaque activité.

L'équipe veillera à la propreté des locaux (sols, tables, régie, WC …) tout au long de la journée.

Il est important de nettoyer le matériel utilisé pour l'activité de suite (pinceaux, barquettes…). Les lavabos et le sol doivent eux aussi être nettoyés après l'activité.

Le repas et le goûter :

Lorsque celui-ci est pris sur place, il a lieu dans l'espace de restauration situé près de l'accueil de loisirs de 11h30 à 13h30. 2 services ont lieu durant la période de midi :

1er service pour les maternels de 11h30 à 12h30
2éme service pour les élémentaires de 12h30 à 13h30.

Un animateur est placé à chaque table d'enfants et veillera à la bonne conduite des enfants et au bon déroulement des repas. L'équipe d'animation veillera à ce que chaque enfant mange suffisamment, ni trop peu ni en excès. Après le repas, chaque groupe d'enfants aidé de leur animateur référent, sera chargé du débarrassage de sa table : les assiettes et les verres devront être vidés avant d'être empilés sur le chariot laissé par le personnel de restauration. Les couverts seront triés et rangés dans les bacs prévus à cet effet. Les déchets seront mis à la poubelle et les tables devront être nettoyées de tous les ustensiles nécessaires au repas.

Lors des sorties, un pique-nique est préparé juste avant le départ, par l'équipe d'animation et l'agent de restauration dans la cuisine. Toutes les denrées alimentaires seront conservées dans les glaciaires réfrigérées jusqu'au moment de la préparation du pique-nique. Les codes-barres de tous les produits alimentaires utilisés seront obligatoirement notés dans le cahier prévu à cet effet.

Le goûter sera donné aux enfants de 3-5 ans vers 16h et avant 17h pour les 6-11 ans. Il sera préparé dans la cuisine de l'accueil de loisirs par les animateurs avec l'aide ou pas des enfants. Tous les goûters seront notés dans le cahier prévu (n°de lot, date de péremption et marques des produits utilisés).

Les repas sont des temps forts de la journée, ils doivent être partagés dans la convivialité, le partage et l'échange. Ils restent des moments d'éducation de la vie en société et de sensibilisation sur l'un des objectifs de l'année **MOINS DE DECHETS.**

Les temps calmes :

Ces temps commenceront dès la fin du repas car il est nécessaire de respecter un temps de digestion. L'activité faite à ce moment aura été choisie par les enfants et validée par l'équipe. Cette activité devra être calme, sans excitation ou énervement pour les enfants.

Les temps libres :

Les enfants auront la possibilité à plusieurs moments de la journée de jouer et de créer, d'être en autonomie sous la surveillance des animateurs. Ces moments d'autonomie sont TRES IMPORTANTS pour l'enfant, ils lui permettent de se construire en décidant de ce qu'il veut faire.

L'au revoir :

Chaque enfant qui part le soir doit venir se signaler aux animateurs de son groupe de référence afin qu'un animateur note son départ sur les la liste d'appel.

C'est très important afin de savoir à tout moment combien d'enfant sont encore présent au centre de loisirs.

La directrice et/ou l'équipe d'animation prendra le temps de recevoir les familles et de communiquer avec elles sur la journée de leur enfant si cela est nécessaire.

L'hygiène :

L'hygiène, c'est d'abord **un savoir vivre**, c'est donc pour cela que les locaux de l'accueil de loisirs doivent toujours rester dans un état de propreté suffisant et cela tout au long de la journée, l'équipe y veillera. L'équipe d'animation mettra en place une action éducative pour animer les moments de vie quotidienne où l'enfant doit se nettoyer les mains ou le visage par exemple. Une douche pour les enfants est située dans les sanitaires des maternels. Les animateurs doivent l'utiliser en cas de besoin comme un vomissement ou une diarrhée. L'équipe d'animation se doit elle aussi d'avoir une hygiène corporelle et vestimentaire irréprochable.

Les animateurs sont RESPONSABLES de la propreté de leur salle d'animation, ainsi …

- Après chaque activité, le balai devra être passé et la serpillière, si cela est nécessaire. Les tables devront être nettoyées après chaque utilisation. Il est souhaitable que lors des activités à risques (colle, peinture acrylique…) les tables soient protégées avec une nappe.
- Les chasses d'eau devront être vérifiées après chaque passage aux toilettes et surtout le soir avant la fermeture.
- Les verres ou tout autres ustensiles utilisés pour le goûter devront être lavés, séchés et rangés après leur utilisation.
- Le matériel pédagogique utilisé devra être rangé dans la régie à sa place initiale et non laissé à l'abandon sur une table dans les salles d'animation ou mis en vrac sur le chariot ou sur les étagères de la régie voir même au sol.
- L'évier de chaque salle doit être nettoyé après une activité de peinture ou de colle.
- A 18h30, une personne d'une société de ménage recrutée par les PEP prend en charge le ménage dans tout l'accueil de loisirs, afin que tout soit propre pour le périscolaire le lendemain, en tant scolaire.
  Pendant les vacances, le ménage est réalisé les mardis et vendredis soir. Il en va de soit que le ménage des WC sera fait tous les jours en période de vacances et les salles d'animations seront nettoyées et balayés, afin d'offrir aux enfants un lieu propre et rangé.

Dans chaque groupe, les animateurs devront se relayer afin que ce ne soit pas toujours le même qui passe le balai ou fasse la vaisselle….
Si cela n'est pas possible, un programme des tâches devra être mis en place.

7- **LES PROJETS D'ANIMATION :**

Le projet d'animation est la mise en œuvre concrète du projet pédagogique qui lui aura été rédigé par toute l'équipe d'animation.

L'activité initiée par l'animateur demeure un temps ludique pour l'enfant qui doit prendre du plaisir à réaliser ce que l'animateur a préparé. Les projets d'animation doivent être innovants, variés…afin que l'enfant aille de découverte en découverte lors de chaque activité. Qu'il n'est pas l'impression de refaire les mêmes activités tous les mois, voire chaque année.

C'est un temps éducatif et s'appuie sur des étapes essentielles :

- **Sensibilisation** : afin de donner l'envie à l'enfant de venir participer à l'activité, il faudra l'informer sur l'activité, le thème, le but…Il est souhaitable, pour les ateliers créatifs de réaliser un model afin que l'enfant ai une vision de ce qu'il va faire. La sensibilisation peut se dérouler pendant le repas, par un affichage, un courrier, une scénette de théâtre…et ce quelque jour avant l'activité.

- **Aménagement** : c'est la manière dont j'aménage, décore la salle d'animation. Cela peut se faire avec les enfants mais il doit être réalisé de manière ludique.

- **Accueil** : c'est la façon dont j'installe les enfants afin de leur faire part de l'activité à venir et leur expliquer les consignes. L'enfant doit pouvoir être bien installer, afin d'entendre et voir au mieux ce qu'il va réaliser.

8- LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les paroles, les comportements ou actes de violences sexuelles et sexistes peuvent se matérialiser dans tout espace social y compris dans les accueils de loisirs, où ils peuvent être le fait d'adultes entre eux ou sur des mineurs placés sur leur autorité ou le fait de mineurs entre eux.

Une grande importance de sensibilisation, d'écoute et d'observations à l'accueil de loisirs sera menée tout au long de cette année.

Deux formations seront mises en place :

- Mardi 5 janvier 2027 pour l'équipe d'animation
- Mercredi 6 janvier 2027 pour 15 enfants d'âge élémentaire

VOIR ANNEXE « Charte des organisateurs d'ACM contre les violences sexuelles et sexistes »

9-Afin de favoriser une bonne vie de groupe et socialiser l'enfant durant cette année, il faudra mettre en place :

* Des règles de vie qui seront réalisées par et pour les enfants venant à l'accueil de loisirs.

* Des projets d'activités variés qui répondent aux besoins des enfants et au projet pédagogique.

* Des grands jeux, des chants, des danses, des sorties, des activités sportives, des loisirs créatifs.

* Être à l'écoute de l'enfant (ses besoins, ses envies…).

* Du matériel adéquate pour lui permettre de créer (régie, liste de matériels disponible…).

* Des encouragements à l'effort.

* Un moyen d'évaluation pour les enfants, afin qu'ils puissent donner leur avis sur l'activité, la sortie, le repas, le gouter, l'ambiance de la journée…mur d'expression, forum de discussions…

* Des expositions des créations réalisées par les enfants durant l'année (c'est un moyen de valoriser l'enfant face à ses parents mais aussi de valoriser le centre).

* Des temps spécifiques ou les tranches d'âge seront réunies pour une seule et unique activité, sortie, jeux de sociétés en mélangeant les groupes maternelles et élémentaires…



9-LES REGLES DE VIE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

- **<u>Pour les enfants :</u>**

Il est interdit d'emmener des objets personnels tels que les bijoux, les petits jouets (cartes…), des consoles de jeux, des portables à l'accueil de loisirs.
Une tenue vestimentaire adéquate est souhaitable pour venir à l'accueil de loisirs. L'enfant venant au centre devra faire en sorte d'avoir un langage respectueux et non grossier. Il devra respecter le matériel mis à sa disposition mais aussi ses copains ainsi que tous les adultes qu'il côtoiera durant sa présence à l'accueil de loisirs (directrice, animateurs, personnel de cantine et toute autres personnes…).

- **<u>Pour les animateurs</u> : LA PEDAGOGIE PAR L'EXEMPLE**

Il est interdit de consommer de l'alcool et de la drogue, de parler de nos croyances politiques et religieuses durant votre présence avec les enfants au centre de loisirs. Vous devez respecter la charte de l'animateur que vous avez signé en début de mois.

Vous devez être ponctuel, en cas de retard vous devez prévenir absolument la directrice au 06.12.82.92.98
Vous devez respecter le matériel pédagogique mis à votre disposition et surtout ne pas le gaspiller. Vous devez rendre votre liste de matériels avant l'activité (lors de l'élaboration du planning en réunion), afin que la directrice l'achète. Avant**, merci de vérifier dans la régie le matériel mis à votre disposition afin de ne pas mettre sur votre liste du matériel dispo à l'accueil de loisirs**. En aucun cas, l'animateur achètera le matériel dont il a besoin.

Vous devez respecter la directrice, vos collègues et toutes les personnes qui travaillent avec nous durant cette année. Vous ne devez en aucun cas faire preuve de violence envers qui que ce soit (enfants et adultes). Respecter l'autre, ne pas le dénigrer et très important. Nous sommes tous différents avec nos capacités à faire telle ou telle chose**. Nous ne pensons et percevons pas de la même chose à une explication donnée…PENSEZ Y !!!!!**

Vous devez avoir une tenue correcte, adéquate avec votre travail.
Vous devez rendre compte à la directrice de tout ce qui vous jugerez important et utile sur l'enfant ou sur vos collègues, pour le bon fonctionnement du centre.

Vous ne devez pas punir un enfant. Si l'enfant enfreint les règles de vie du centre, il doit réparer sa « bêtise » mais de manière juste et intelligente et non de manière punitive et abusive (ex : assis sur une chaise, exclu d'un jeu d'une activité, privé de repas ou de gouter…).
Surtout, la bêtise de l'enfant doit lui être expliquée, pour cela mettez-vous à sa hauteur, parlez lui, expliquez-lui.
Par contre, si l'enfant persiste à reproduire des actes contraires aux réglés de vie du centre, une discussion avec les parents et la directrice sera nécessaire.

10-LES REGLES POUR BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE :

L'équipe d'animation est garante du projet pédagogique.

Chaque animateur doit pouvoir s'exprimer et dire ce qu'il pense sans aucune crainte et la directrice doit se montrer à l'écoute. La discussion est importante, elle évite parfois de sérieux maladresse et déconvenues. Il est important pour chacun des animateurs de véhiculer une image positive et d'avoir un comportement irréprochable.

<u>Quelques règles du travail en groupe :</u>

*Se réunir et échanger ensemble
*Communiquer avec ses collègues
*Avoir de l'empathie pour ses collègues
*S'écouter soi-même, gérer ses limites et sa fatigue
*Chaque membre doit être solidaire avec ses collègues, avoir de l'estime pour eux
*Une équipe dynamique
*Être respectueux des horaires, du matériel, des locaux et de chacun…

Le respect n'est pas une question d'âge, il est réciproque.

Si vous n'êtes pas respectueux, vous ne serez pas respecté !



Annexe 3

Charte des intervenants en accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Les violences sexuelles et sexistes sont une réalité qui concerne tous les milieux sociaux, toutes les tranches d'âge et de nombreux espaces de vie dont les accueils collectifs de mineurs, encouragés par la persistance des inégalités de sexe et de genre dans la société.

Les faits de violences sexuelles et sexistes portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à son intégrité physique et psychologique, et sont répréhensibles et sanctionnés pénalement.

Conscients des enjeux et déterminés à offrir aux mineurs et aux intervenants un environnement garantissant leur bonne santé physique, mentale et sexuelle, les professionnels, volontaires et bénévoles des accueils collectifs de mineurs se mobilisent.

Afin de participer à la lutte contre ces comportements, en tant qu'intervenant au sein d'un accueil collectif de mineur :

1. Je proclame comme valeur première le respect des personnes, de leur intégrité physique et mentale.

2. Je garantis l'égalité de genre au sein des activités que je mets en œuvre.

3. Je veille à maintenir un climat serein au sein du groupe et reste à l'écoute de chacun.

4. J'aborde les questions de vie affective et sexuelle à travers la notion centrale de consentement.

5. Je suis formé à la problématique des violences sexuelles et sexistes, connais leurs différentes formes et sais comment agir dans ma structure.

6. J'exerce la plus grande vigilance vis-à-vis des actes sexistes commis par des adultes sur des mineurs ou des mineurs entre eux, et m'engage à les signaler si nécessaire en respectant les procédures prévues au sein de mon organisation.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - **education.gouv.fr**

Charte des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Préambule

Les paroles, comportements ou actes de violences sexuelles et sexistes peuvent se matérialiser dans tout espace social, y compris dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), où ils peuvent être le fait d'adultes entre eux ou sur des mineurs placés sous leur autorité ou le fait de mineurs entre eux. Répréhensibles, ils peuvent entraîner des condamnations d'autant plus sévères lorsqu'il s'agit de faits commis par des adultes sur des mineurs. Dans tous les cas, les violences sexuelles et sexistes ont des conséquences pour les victimes et peuvent notamment affecter la santé mentale, physique et sexuelle des victimes.

Les acteurs de la filière, gestionnaires et employeurs des ACM, ont la responsabilité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour offrir aux mineurs et au personnel encadrant un environnement garantissant leur bonne santé, physique, mentale et sexuelle.

Engagés de longue date conformément à leurs valeurs issues de l'éducation populaire, ils décident maintenant de se mobiliser ensemble pour mener une lutte collective contre ces violences.

Dans cet objectif,

Les acteurs du secteur de l'animation, aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, adoptent une charte qui constitue le fondement de toute action en matière de prévention, de sensibilisation, de formation, d'éducation et, le cas échéant, de signalement et de sanctions par les autorités compétentes.

Condamnant explicitement toute violence et toute discrimination liée au sexe ou à l'orientation sexuelle, cette charte appelle les organisateurs d'ACM en leur fonction d'employeur et en leur fonction de responsable de mineurs à faire preuve de vigilance vis-à-vis des comportements violents et sexistes, les incite à la bienveillance à l'égard des victimes et à la mise en œuvre des procédures de plainte et de soutien s'il y a lieu.

Elle engage les organisations à promouvoir une attitude préventive et à remplir leurs obligations de signalement en cas de violences identifiées ou suspectées.

Les organisateurs d'ACM et leurs partenaires, signataires de cette charte :

I. En matière de prévention :

1. Proclament comme valeur première le respect des personnes.

2. S'engagent à inscrire la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le projet éducatif.

3. S'engagent à recruter des personnels formés sur les questions relevant des violences sexuelles et sexistes, ou le cas échéant à leur proposer une formation ; et s'assurent que ces formations ont bien été réalisées.

4. Favorisent, à chaque fois que cela est possible, la création de référents « lutte contre les violences sexuelles et sexistes » dans chaque structure d'activités périscolaires et extrascolaires, avec ou sans hébergement.

5. S'engagent à sensibiliser les équipes, notamment au moyen de ressources internes à chaque organisme signataire, et du guide de bonnes pratiques réalisé par la Djepva en relation avec les acteurs du secteur de l'animation.

6. S'engagent à sensibiliser les mineurs et communiquer auprès des familles et des partenaires sur les violences sexuelles et sexistes et les questions d'égalité de genres, au moyen de ressources adaptées, et si possible, réalisées en concertation avec les professionnels et le public.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - **education.gouv.fr**

II. En matière de protection et d'accompagnement des victimes

7. S'engagent à exercer la plus grande vigilance vis-à-vis des violences sexuelles et sexistes commises par des adultes sur des mineurs ou sur d'autres adultes ou, encore de mineurs sur leurs pairs, et à les signaler, le cas échéant, aux autorités compétentes en suivant les procédures idoines.

8. S'engagent à assurer une veille et un suivi des violences sexuelles et sexistes répertoriés aux niveaux local et/ou national.

9. S'engagent à assurer la protection des victimes et des témoins éventuels par des mesures dont ils détiennent la prérogative (suspension, changement d'affectation en attente d'une éventuelle décision de justice, licenciement, etc.) tout en respectant la présomption d'innocence.

10. S'engagent à orienter les victimes vers les structures de prise en charge psychologique, administrative et/ou judiciaire.

III. En matière d'évaluation et de communication

11. S'engagent à contribuer à la réalisation d'un bilan national, sous l'égide des services de l'État, des violences sexuelles et sexistes commis au sein des accueils collectifs de mineurs ou en relation avec ces derniers pour autant qu'ils concernent des personnes impliquées dans l'environnement des ACM.

12. S'engagent à participer à des actions de communication et d'information proposées par les services de l'État aux niveaux local et national et s'appuyant notamment sur le bilan annuel.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - **education.gouv.fr**